

# Association Court-circuits la Cagnole

SIÈGE SOCIAL :  
Mairie d'Auxerre, 14 place de l'Hôtel de Ville  
89 000 AUXERRE

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 14 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le 14 janvier, à 15h00, les membres de l'association La Cagnole se sont réunis en Assemblée Générale au Foyer Communal de Saint-Aubin-Château-Neuf (Le Val d'Ocre, 89110)

Ont participé aux votes : Voir liste d'émargement en annexe.

Sont nommé.e.s pour la circonstance :

Présidentes de séance : Mmes Anne-Sophie Jourdain & Christiane Laurent (en binôme)

Secrétaire de séance : *Martine* ALEXANDRE

Scrutatrices : *Dominique Seve - Cotelin*  
*Laurent Salmon*

Une des présidentes prend la parole : *Anne Sophie Jourdain*

- en mot rapel' remplace'*
- Déclare le quorum atteint puisque <sup>62</sup>~~212~~ membres actifs.ves ont participé aux votes parmi les 212 membres actifs.ves en 2022 (le quorum prévu dans nos statuts est de 20 % soit 43 membres devaient participer).
  - En fonction déclare l'assemblée en capacité de délibérer,
  - Constate la présence des documents à la disposition de l'assemblée. (à savoir ordre du jour, comptes annuels, statuts, feuille de présence).

Elle procède à la lecture de l'ordre du jour,

### Ordre du jour de l'AG Ordinaire

- Présentation du rapport d'activité 2022 *par Dominique Seve - Cotelin*
- Approbation du rapport d'activité 2022
- Présentation des comptes de l'exercice 2021-2022 clos le 31 octobre 2022 & échanges, *Jean - Puy Leroy*

- Approbation des comptes de l'exercice 2021-2022 clos le 31 octobre 2022,
- Propositions et affectation en report à nouveau du résultat de l'exercice 2021-2022 clos le 31 octobre 2022,
- Présentation du rapport moral/d'orientation pour l'année 2023 & échanges,
- Approbation du rapport moral/d'orientation pour l'année 2023,
- Présentations des candidat.es pour rejoindre la Collégiale
- Proclamation des résultats Élection des membres de la collégiale,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Puis elle donne la parole à l'assemblée.

Une fois que toutes les personnes ayant demandé la parole se sont exprimées et que les points à l'ordre du jour sont épuisés la présidente procède à la lecture du texte des résolutions.

\*\*\*\*\*

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport d'activité donne quitus aux membres de la collégiale.

*Cette résolution est adoptée à la majorité absolue (unanimité)*

**Remarque(s) :**

- La subvention est de : 4451 €
- L'échoppe des figues tiers 3 compteurs par semaine
- Précision sur le fonctionnement du Kohinoor; le forte monnaie numérique.
- Précision sur le fonctionnement du "ZESTE" au sein de la NCF.
- Débat autour du PÉTR de l'alimentation (manger mieux) dans le Grand-Auxerrois.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après la présentation des comptes de l'exercice de l'année 2021-2022 clos le 31 octobre 2022 donne quitus aux membres de la collégiale.

*Cette résolution est adoptée à la majorité absolue*



**Remarque(s) :** ~~Mettre dans le BP les aménagements de~~ ⊕ 1 ligne rayée

- Subvention de 1160€ sur le fractionnement du festival de sélections écologiques.
- Crédit Municipal d'Auxerre racheté par Crédit Mutuel de Bordeaux.
- 1250<sup>h</sup> données à l'association pour les bénévoles. C'est un minimum car il y a beaucoup d'oubli...
- Frais de transport : débat autour du coût du militantisme qui limite aux femmes "pourrait militer" de le faire.  
→ valoriser le coût du transport dans les cptes.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice de l'année 2021-2022 clos le 31 octobre 2022 d'un montant de 486 € en report à nouveau.

*Cette résolution est adoptée à la majorité absolue*

**Remarque(s) :**

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide après présentation du budget prévisionnel son adoption.

*Cette résolution est adoptée à la majorité absolue*

**Remarque(s) :**

- Mettre dans le BP les aménagements du matériel informatique acquis : 250€

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport moral/d'orientation pour l'année 2023 approuve les orientations proposées.

*Cette résolution est adoptée à la majorité absolue (l'unanimité)*

### **Remarques :**

- Réinduction du Dm à l'arandi aux Restaurants du veur.
- Proposition : interpellés des adhérents (via le site) l'utilisation du dm à l'arandi ?  
La complexité réside dans le fait de ne pas faire un "choix individuel" mais plutôt en usée collective.

⊗ 1  
mot rayé

→ Il va être réfléchi sur l'opportunité d'une rédaction adoptée à la demande de recherche d'autres bénéficiaires du dm à l'arandi.

- Mise en place d'une réflexion sur une rencontre avec les respons-  
bles de magasins pour faire de la formation  
au sein des magasins Gemmeil (Seus)

## SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après présentation des membres candidats.tes et avoir procédé au vote, conformément aux statuts, prend acte de la nomination des membres suivants au sein de la collégiale à savoir :

- Mme Claire Fontaine
- M. Jean-Guy Leroy
- M. Pascal Paquin
- Mme Dominique Serve-Catelin

• Karine Buche Auxerre

Bruno de Tournier se propose de venir aux collégiales en tant que simple adhérent.



SEPTIÈME RÉOLUTION

Unanimité'

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents aux fins de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures .  
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente, le secrétaire et les scrutatrices.

À Saint-Aubin-Château-Neuf (Le Val d'Ocre, 89110),

Les présidentes,

le secrétaire,

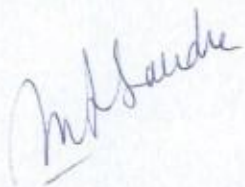
et les scrutatrices,

Anne-Sophie Jourdain Natine Alexandre

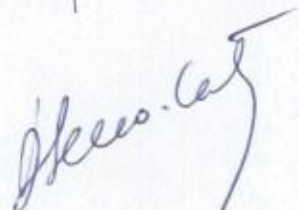
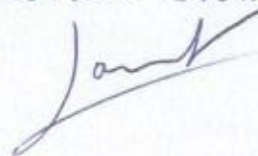
Laurent SALMON



Christiane LAURENT



Dominique Serre-Teblin



Précisions

- Page 1 : 1 mot rayé remplacé
- Page 3 : 1 ligne rayée rajoutée en 4<sup>e</sup> résolution
- Page 4 : 1 mot rayé